

N° AURA-2019-Exp-016

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Commission Alpes-Ain

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2019-03-17-00349

Dénomination du projet : destruction espèces protégées (Apollon, Semi-apollo et Petit apollon) pour travaux de recherche par séquençage du génome et du transcriptome de ces espèces à partir de larves (5) et d'un adulte

Lieu des opérations : Département de la Savoie - commune de Notre Dame du Pré

Bénéficiaire : M. Fabien L. Condamine, doctorant au CNRS/UMR 5554 Institut des sciences de l'évolution à l'université de Montpellier

MOTIVATION OU CONDITIONS

Dans le cadre du projet international de recherche fondamentale GAIA, visant à comprendre le rôle des plantes hôtes dans l'évolution des papillons, M. Fabien L. Condamine, doctorant en biologie, écologie et évolution au CNRS/UMR 5554 de l'université de Montpellier, sollicite une dérogation pour la destruction de larves (5) et d'adulte (1) des espèces Apollon (*Parnassius apollo*), Semi-apollo (*P. mnemosyne*) et Petit-apollo (*Parnassius phoebus sacerdos*). Ces destructions permettront de réaliser des extractions d'ADN (adultes) et séquençage du génome (larves)

Les captures auront lieu entre la mi-mai et la mi-juin 2019 sur la commune de Notre Dame du Pré en Savoie.

La personne à habilitier est M. Fabien L. Condamine doctorant, dont le protocole d'intervention apparaît sans conséquence notable sur la population de ces insectes : 6 individus collectés par espèce. Il conviendra d'être précis dans le mode opératoire afin de ne pas blesser des individus qui pourraient s'échapper, en particulier pour le Semi-apollo dont les populations sont particulièrement faibles dans le massif de la Vanoise. Je recommande, dans la mesure du possible, de ne prélever que des individus adultes âgés qui se sont potentiellement déjà reproduits, en épargnant les femelles.

Les résultats de ces travaux de recherche feront l'objet de publications scientifiques dans des journaux scientifiques internationaux et d'un rapport. Les séquences d'ARN devront être publiées dans des banques du type Genbank, accessibles à tous les chercheurs.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE

02 avril 2019

SIGNATURE

